



CONCOURS REGIONAL AUDIOVISUEL 2025

(Courts Métrages Photo numériques)

Organisé par le Club Méliès Chambéry

Samedi 29 mars 2025

1. Objectif

Au sein de la FPF, chaque UR organise un concours audiovisuel régional qui permet à tous les membres des clubs (fédérés ou pas) et aux adhérents individuels de participer et de faire juger leurs montages par un jury qualifié. C'est donc un concours OPEN.

Le concours régional est qualificatif pour le concours national audiovisuel N2 qui aura lieu le samedi 25 avril 2025 à Metz. Chaque région dispose d'un quota annuel, qui a été fixé à 7 pour l'UR11 par la commission nationale. Ce chiffre sera confirmé ou révisé au début du mois d'avril 2025.

2. Participants

Les personnes désirant concourir doivent se référer au code des compétitions de la Fédération Photographique de France. Celui-ci est consultable et téléchargeable au format pdf sur le site de la fédération et il est en accès libre :

http://copain.federation-photo.fr/webroot/upload/livrets/guide_competitions.pdf

Le concours est ouvert à tous, adhérent ou non à la Fédération Photographique de France. La participation est gratuite pour les concurrents fédérés (cotisation 2024-2025 acquittée avant le 31 janvier 2024) ; les non-fédérés doivent s'acquitter d'un montant de 5 Euros par chèque libellé à l'ordre de l'Union Régionale Rhône-Alpes (le chèque doit être envoyé au commissaire régional avant la date limite de réception des montages, faute de quoi le montage ne sera pas admis au concours). Seuls les montages les mieux classés (à hauteur du quota) présentés par des auteurs différents adhérents à la Fédération pourront participer au concours national 2 (un seul montage par auteur donc).

3. Montages admis

Un auteur ne peut pas concourir avec une œuvre ayant déjà participé à une compétition nationale FPF (en analogique ou en numérique). Mais un montage déjà présenté dans un concours régional peut être de nouveau proposé, avec ou sans modification.

Chaque diaporama doit être envoyé au commissaire organisateur : (patrick.rottiers@orange.fr)

- Soit par transfert électronique (solution privilégiée) du type <https://wetransfer.com/> ou <https://www.grosfichiers.com/> soit sur un support informatique (CD-ROM ou DVD ou clé USB envoyé par la poste qui ne sera pas renvoyé mais restitué le jour du concours).

- Les montages seront envoyés soit sous la forme d'un fichier au format vidéo (.mp4) de préférence soit au format exécutable (.exe) pour ordinateur de type PC. Le format des images doit être de préférence en Haute Définition (1920*1080 au maximum), ce qui correspond au vidéoprojecteur utilisé pour la compétition. Les montages seront nécessairement envoyés au commissaire pour **le samedi 8 mars 2025 au plus tard.**

- Chaque envoi pourra comporter plusieurs montages réalisés par un ou plusieurs auteurs. L'envoi sera accompagné de la ou des fiches d'identification, afin de permettre au commissaire de préparer la séance de projection.

- Chaque montage devra être accompagné d'une fiche d'identification nouveau format. Les fiches d'identification des diaporamas doivent parvenir au commissaire régional avant le **8 mars 2025** (de préférence par courriel en PJ au commissaire régional).

ATTENTION : pour les auteurs fédérés il faut prendre la nouvelle fiche téléchargeable ici :
<https://copain.federation-photo.fr/webroot/utilisateurs/inscriptions>

Pour les auteurs NON fédérés, demander la fiche par e-mail au commissaire (patrick.rottiers@orange.fr)

Les montages participants doivent obligatoirement être inscrits sur le site <http://copain.federation-photo.fr> (pour les auteurs fédérés) et auprès du commissaire pour les autres au plus tard le **8 mars 2025**.

- Les diaporamas doivent être composés principalement d'images fixes ; ils peuvent donc intégrer quelques plans ou séquences vidéo (pour autant que cela reste minoritaire). Le choix du thème est libre. L'auteur est seul responsable de ses propos qui devront respecter les lois et règlements publics en vigueur.

4. Nombre de montages par auteur

Le nombre précis de montages reçus ne peut être connu à l'avance. Les séances de projection ne permettent pas de dépasser 35 montages au total. Il n'y a pas de présélection faite par les organisateurs, mais seulement une sélection par le nombre. Chaque auteur peut proposer jusqu'à 3 montages. Pour la participation au concours régional, la limite sera 1, 2 ou 3 montages par auteur ou groupe d'auteurs (toutes les dernières années, il y a eu au moins 2 montages par auteur). Le critère de choix sera l'ordre de préférence proposé par les auteurs eux-mêmes. Au moment de l'envoi chaque auteur donnera donc son ordre de préférence.

5. Jury

Le choix et la désignation des membres du jury sont de la responsabilité du commissaire audiovisuel régional, avec l'accord du président de l'UR11.

Le jury est composé au minimum de 3 membres. La composition du jury n'est dévoilée que lors de la séance d'inauguration officielle le jour du concours.

Attention : depuis 2017, le jury reçoit tous les montages à l'avance pour commencer à les évaluer. Le jugement ne sera cependant fait que le jour du concours.

6. Le jugement

Il a lieu en public. L'ensemble des montages en compétition sont projetés selon le programme établi par les organisateurs. Les délibérations sont secrètes et les résultats sans appel.

Le palmarès est décidé par les juges et établi de manière à pouvoir sélectionner les auteurs retenus pour participer au concours National 2. Le classement permettra de définir les auteurs suppléants en cas de désistement d'un des premiers.

Le club organisateur peut, s'il le désire, faire voter le public et décerner un prix du public.

7. Identification des montages et fiches d'identification

Les montages seront nommés en utilisant les initiales de l'auteur et le titre du montage exemple (abcmonmontage.exe) ; il en sera de même pour les fiches d'identification en format xls * exemple (abcmonmontage.xls)

8. Destination des montages à l'issue du concours

Les supports informatiques (CD-ROM, DVD ou clés usb) ne seront pas réexpédiés, mais pourront être restitués sur place à l'issue du concours.

Les montages seront conservés par le commissaire régional pour une éventuelle transmission pour une participation au concours national pour les montages classés.

9. Commissaire régional :

Patrick Rottiers 1, place de l'Agora 38330 Saint Ismier patrick.rotti@orange.fr 06.70.57.49.87

9. Informations pratiques :

Le concours sera organisé par le club de Chambéry.

Les détails pratiques d'organisation (horaires détaillés, restauration etc...) vous sont communiqués dans le document annexe.

- **ATTENTION** : chaque participant au concours doit bien inscrire (après s'être identifié par son N° fédéral et son mot de passe ; PW) son ou ses montages sur <http://copain.federation-photo.fr> au plus tard le **8 mars 2025**.

Pour toute question, merci de faire un mail au commissaire régional

Inscription au repas du Concours Régional Audiovisuel à CHAMBERY

le samedi 29 mars 2025

Le repas de midi se déroulera au restaurant « Kasse La Barak » 155 rue Nicolas Parent

Qui est très proche de la salle de projection

Le lieu de la projection est la **Salle Jean Renoir**

30 Rue Nicolas Parent, 73000 Chambéry

Le prix du repas à menu unique est fixé à 24 € (repas et boissons en plus).

Plat : diots au vin blanc ou Fish & chips

Dessert : pain perdu coulis de caramel, glace vanille ou Moelleux au chocolat, glace vanille

Club :	Choix plat / dessert			
	Diot	Poisson	Pain perdu	Moelleux
Nom prénom				

Inscriptions à envoyer à l'adresse
clubphotogeorgesmelies@gmail.com
Avec copie au commissaire régional
Date limite d'inscription le 15 mars 2025